Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20261113-DE_101-DE

Commune de LANGOUET

Département : ILLE ET VILAINE
Arrondissement : RENNES
Canton : MELESSE

Délibération N°101

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGOUET dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Jean-Luc, Maire.

Nombre de membres : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2026.

Présents : DUBOIS Jean-Luc, FLAUX Florence, MÉAR Jean-Pierre, DETOC Annie, MARTIN Sylvain, DUPERRON-ANNEIX Nicole, BAUDÉ Marie, CORVAISIER Roger, DELAUNAY Sébastien, LEPEINTEUR Lisa, COMMUNIER Myriam, BIDEAU Kévin, GUÉRIN Ronan, CALVARY Karine.
Absents excusés : RUEL David a donné pouvoir à GUÉRIN Ronan,

Secrétaire de séance : MÉAR Jean-Pierre

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ : Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné – Réseau des médiathèques – Annexe au règlement intérieur – Règles pour les ludothèques

Le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné propose l'accès aux fonds des bibliothèques et médiathèques municipales du territoire : documents imprimés (livres et revues) et documents audiovisuels (Cds, Dvds...).
Depuis l'ouverture, les collections se sont diversifiées et étoffées. Il y a actuellement 4 ludothèques sur le réseau : Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Saint-Médard/Ille et Vignoc.

Les bibliothécaires de ces communes ont travaillé ensemble pour harmoniser leurs pratiques et préparer un règlement de fonctionnement commun sur le réseau afin de faciliter l'emprunt et la consultation des jeux par les usagers.
Ce groupe de travail a veillé à ce que les pratiques locales puissent co-exister et se développer.
Le règlement précise que l'usager :
• Peut emprunter 1 jeu
• Qu'il est responsable de sa conformité lors de l'emprunt et de sa restitution
• S'il y a perte ou dégradation, devra remplacer ou racheter les pièces manquantes voir le jeu dans son intégralité.
Le règlement de fonctionnement Ludothèque est une annexe du règlement de fonctionnement commun du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné. Les communes signataires de la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné devront prendre une délibération pour l'approuver.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 21/11/2026
Publié le
ID : 035-213501463-20261113-DE_101-DE

Après délibération, le conseil municipal décide, ***à l'unanimité*** :

- D'approuver les termes du règlement de fonctionnement Ludothèque ci-annexé
- Précise que celui-ci sera annexé au règlement intérieur du réseau des médiathèques du Val d'IlleAubigné.
- Précise que celui-ci sera effectif à partir du 1er janvier 2027
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce règlement

Certifié exécutoire
Affiché le 20 novembre 2026
Le Maire,



DUBOIS Jean-Luc.